

Bernex, 18 septembre 2020

### Compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le 18 Septembre 2020 à 19h30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 Septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothee Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Amandine Dutruel, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Stéphane Vesin, Richard Martinez, Marie Perard, Edouard Betemps, Sandie Masson, Pierrarnaud Christin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Jean-Jacques Bertoni (excusé)

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

1) Entend l'exposé du cabinet GTR relatif au projet de sécurité et aménagement du Chef-Lieu, des Vernes et de la route de la Croix du Coeur

2) Approuve le règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal

3) Modifie les tarifs Hiver des remontées mécaniques communales par la création d'une catégorie Senior de 70 ans à 74 ans inclus (gratuité à partir de 75 ans), la suppression du forfait 5 heures remplacé par un forfait 4 heures, l'adjonction de 2 contre-marques patinoire avec les forfaits saison au lieu de 3 auparavant

4) Décide d'emprunter la somme de 389.000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sur 7 ans au taux fixe de 0,45% l'an remboursable par échéances trimestrielles constantes avec des frais de dossier s'élevant à la somme de 389,00 € et autorise le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document y afférent

5) Désigne Monsieur Pierre André Jacquier, Maire, comme représentant de la commune de Bernex au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance

- 6) Désigne Monsieur Richard Martinez, conseiller municipal, comme référent sécurité routière
- 7) Adopte le projet de rénovation du bâtiment public Le Starting Block consistant en l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur en remplacement d'une chaudière à fioul et de faux plafonds démontables pour un montant total estimatif de 36.160,81 € H.T. et sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au taux le plus élevé possible dans le cadre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité
- 8) Autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la commune de St Paul en Chablais pour réaliser des travaux de réouverture des paysages sur 17ha 93a (dont 13ha 55a sur la commune de Bernex) afin de revaloriser des terrains agricoles enfrichés appartenant à des personnes privées et mettre en place des engagements d'entretien avec les agriculteurs et à effectuer les demandes de subventions auprès de divers financeurs. Il l'autorise à signer le marché de prestation de service pour la réalisation dudit projet dont le montant estimatif restant à la charge des communes s'élève à la somme de 15.492,40 € (TVA en sus) sous réserve de l'obtention de la subvention Leader (49.575,68 € ainsi que tout document nécessaire pour mener ce dossier à son terme
- 9) Décide de vendre la mini-pelle Bobcat 337 année 2007, qui en raison de son état ne peut plus servir pour effectuer des travaux de terrassement convenablement, moyennant un montant estimatif de 12.000,00 € H.T. et donne pouvoir au maire pour mener cette affaire à son terme
- 10) Vote des crédits supplémentaires sur le budget annexe de l'eau d'un montant de 1.100,00 €
- 11) Instaure une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 pour les services administratifs, qui ont assuré la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire. Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de mille euros (1.000,00 €). Elle sera versée en une fois sur la paie du mois de septembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Il autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- 12) Accorde à l'association Dochefit le droit d'utiliser la salle de motricité de l'école publique Les Clarines, le préau et les toilettes pour dispenser les cours de zumba multisports les mercredis de 9h00 à 14h30, les cours de zumba, zumba steps et piloxing les mercredis de 17h30 à 20h30 et les cours de pilate et bodycombat les mardis de 18h30 à 20h30 mais demande qu'elle privilégie pendant la période Covid-19 l'utilisation de la Maison Bernolande. Il autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition desdits locaux et espaces sis dans l'enceinte de l'école publique pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- 13) Approuve l'état d'assiette de la coupe de bois de l'année 2021 présenté par l'office national des forêts et lui demande de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation de cette coupe qui est destinée à la vente par soumission de bois sur pied. Il donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

14) Octroie les autorisations d'absence pour évènements familiaux suivantes qui prendront effet au 1er octobre 2020 :

- Mariage ou PACS de l'agent : 5 jours\*
- Mariage d'un enfant de l'agent : 2 jours\*
- Décès, maladie grave du conjoint, du (ou des) enfant(s) de l'agent : 5 jours\* (par enfant)
- Décès, maladie grave des père, mère, frère(s) ou sœur(s) de l'agent : 3 jours\*
- Décès des grands-parents et beaux-parents de l'agent : 1 jour\*

\*Jours ouvrables auxquels il est possible d'ajouter des délais de route dans la limite de 48 heures en fonction de l'éloignement. Il précise que ces autorisations d'absence sont accordées au personnel titulaire, stagiaire et non titulaire de la collectivité sur présentation d'un justificatif et en fonction des nécessités de service.

15) N'adopte pas les autorisations d'absence au personnel communal pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde par 6 voix contre (Pierre André Jacquier, Dorothee Tupin, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall et Stéphane Vesin et Laurine Carraud), 2 Abstentions (Jean-Yves Guegan et Marie Perard) et 6 voix pour (Amandine Dutruel, Sylvie Trincaz, Richard Martinez, Edouard Betemps, Sandie Masson et Pierrarnaud Christin). Etant ici précisé que la voix du Président de séance est prépondérante lorsqu'il y a partage égal des voix

16) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes ou échanges suivants :

- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2669, 138, 2673 et 2675 sises 359 route du télésiège
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 1580, 1581, 1582, 1583 et 4468 sises 1127 route de la Dent d'Oche (locaux dans bâtiment en copropriété)
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 4534, 4547 et 4550 sises 100 Impasse des Grands Champs
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 4786 et 4788 lieudit Les Plates
- . parcelles cadastrées section B sous les numéros 2579 et 2582 lieudit Paccot

17) Discute d'affaires diverses

- . Proposition d'achat de terrains dépendant de la succession de Monsieur Gérard Birraux situés en zones NA et agricole
- . Demande de vente de terrains situés sur le parking des remontées mécaniques par Monsieur Grandpierre Sébastien
- . Demande de spectacle pour le Noël des enfants des écoles au lieu d'une séance de cinéma
- . Demande d'un local par le bureau des guides d'Evian pour entreposer du matériel.